

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » DANS L' AISNE

Laon, le 01 février 2021

Le programme « Petites Villes de Demain » a été lancé le 1er octobre 2020 par le gouvernement afin de revitaliser les centralités intermédiaires ainsi, par conséquent, que leur bassin de vie.

Doté de 3 milliards d'euros sur une durée de 6 ans (2020-2026 pour se calquer sur les mandats municipaux), ce programme est l'une des principales actions de l'agenda rural et l'un des instruments au service du Plan de relance.

« Petites villes de Demain » s'adresse donc aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie environnant et ayant une situation sociale fragile.

25 communes ont été retenues pour intégrer ce programme dans l'Aisne, soit le nombre plus élevé de la région. Elles vont pouvoir bénéficier de financements de l'État et d'un soutien en ingénierie afin de redynamiser leur territoire sur la base d'un projet qui se traduira par une convention signée avec l'État et d'autres partenaires.

Dans l'Aisne, le choix a été fait dans certains cas de présenter les communes en binôme ou davantage, afin de favoriser la cohérence :

- Villers-Cotterets / La Ferté-Milon
- Anizy-le-Grand / Pinon
- Sissonne / Saint-Erme / Liesse-Notre-Dame / Villeneuve-sur-Aisne
- Bohain-en-Vermandois / Fresnoy-le-Grand
- Chauny / Tergnier / La Fère
- Braine / Vailly-sur-Aisne
- Montcornet / Rozoy-sur-Serre

D'autres communes ont été présentées en tant que telles :

- Neuilly-Saint-Front
- Vervins
- Le Nouvion-en-Thiérache
- Guise
- Fère-en-Tardenois
- La Capelle
- Hirson
- Marle

Pour les villes comprises dans le périmètre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, ce choix viendra soutenir les axes d'intervention de ce Pacte dans une logique de complémentarité.

Pour l'ensemble des communes concernées, le travail qui va s'engager se fera dans le contexte des contrats de relance et de transition écologique qui seront signés à l'échelle des arrondissements ou pays lors de ce semestre.

Le lancement du programme a été effectué par le préfet de l'Aisne avec l'ensemble des collectivités concernées lors d'une réunion en préfecture, en visioconférence avec les sous-préfectures, le 29 janvier, en présence de parlementaires et du président du conseil départemental. Celui-ci a fait connaître son intention de proposer à son assemblée d'associer le Conseil départemental à la signature des futures conventions d'adhésion dès le mois de mars.